Le 13 octobre 2020

A AFFICHER au sein de tous les sites du GHU Henri Mondor du 13 octobre 2020 au 14 décembre 2020
A AFFICHER sur le site intranet et en diffusion générale le 13 octobre 2020
A publier aux RAA des départements du Val-de-Marne et de l'Essonne.

*Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de chaque site de l'AP-HP.*

# AVIS DE RECRUTEMENT
# Au sein d'APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor (HUHM)

(Groupe Hospitalier composé des hôpitaux : Henri-Mondor ; Albert-Chenevier ; Emile-Roux ; Dupuytren ; Georges-Clemenceau).

# DE 8 POSTES
# D'AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES
# C1 (ASHQ)
# Au titre de 2020

## • Fonctions assurées

Les agents des services hospitaliers qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant d'assurer le confort des malades. Ils effectuent également les travaux que nécessite la prophylaxie des maladies contagieuses et assurent, à ce titre, la désinfection des locaux, des vêtements et du matériel et concourent au maintien de l'hygiène hospitalière.

## • Conditions à remplir

**Pour candidater, il faut réunir les conditions d'accès à la fonction publique, notamment** :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen. La condition de nationalité doit être remplie au plus tard à la date de la 1ère réunion du jury chargé de sélectionner les candidatures.
- Jouir de ses droits civiques, c'est-à-dire avoir le droit de vote et pouvoir se présenter à une élection en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant.

- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.
- Se trouver en position régulière au regard du Code du service national pour les candidats de nationalité française ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants pour les candidats ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.
- Remplir les conditions d'aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

## • Formalités obligatoires à accomplir

**Le dossier doit comporter obligatoirement :**

- Une lettre de candidature sur le Groupe Hospitalier où les emplois sont ouverts ;
- Un *Curriculum Vitae* détaillé incluant : un numéro de téléphone et une adresse électronique valides, le niveau scolaire, les formations suivies et les emplois occupés et en précisant leurs durées ;
- Une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de **tous** les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le *Curriculum Vitae,* incluant l'état de service du contrat en cours et mentionnant la durée et le temps de travail ;
- Une copie des éventuels diplômes mentionnés sur le *Curriculum Vitae.*
- Une enveloppe timbrée au tarif « lettre prioritaire » en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la commission de sélection.

## • Date limite de candidature

**Au plus tard le 14 décembre à 10H00 par dépôt du dossier papier à l'une des adresses suivantes :**

**Site de l'hôpital Henri-Mondor :**

**Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines**
**Commission de Sélection – Agents des services hospitaliers qualifiés C1**
**Hôpital Henri-Mondor**
**51 Avenue Du Maréchal de Lattre-de-Tassigny**
**94000 CRETEIL**

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9H00 à 17H00 du lundi au vendredi.

**Site de l'Hôpital Albert-Chenevier :**

**Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines**
**Commission de Sélection – Agents des services hospitaliers qualifiés C1**
**Hôpital Albert-Chenevier**
**40 Rue de Mesly**
**94000 CRETEIL**

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9H00 à 17H00 du lundi au vendredi.

**Site de l'Hôpital Emile-Roux :**

**Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines**
**Commission de Sélection – Agents des services hospitaliers qualifiés C1**
**Hôpital Emile-Roux**
**1 Avenue de Verdun**
**94450 Limeil-Brévannes**

Horaires d'ouverture du secrétariat : 08H30 à 17H00 du lundi au vendredi.

**Site de l'Hôpital Dupuytren :**

**Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines**
**Commission de Sélection – Agents des services hospitaliers qualifiés C1**
**Hôpital Dupuytren**
**1 Avenue Eugène Delacroix**
**91210 Draveil**

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9H00 à 16H36 du lundi au vendredi.

**Site de l'Hôpital Georges-Clemenceau :**

**Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines**
**Commission de Sélection – Agents des services hospitaliers qualifiés C1**
**Hôpital Georges-Clemenceau**
**1 Cité Georges-Clemenceau**
**91750 Champcueil**

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9H00 à 16H36 du lundi au vendredi.

- **Sélection des candidats admissibles sur dossier**

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra les candidats admissibles qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit une convocation à un oral le 15 décembre par courriel et un appel téléphonique le 14 décembre 2020.
- Soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

- **Calendrier des auditions à l'oral d'admission :**

- **LES AUDITIONS SE DEROULERONT LA JOURNEE DU 15 DECEMBRE 2020 ;**
- **La convocation par courriel pour les candidats sélectionnés aux auditions sera faite le 14 décembre 2020. Merci de bien prendre en compte cette information.**

- **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement**

A l'issue de l'audition, la commission arrête par ordre d'aptitude la liste des candidats qu'elle déclare aptes à un recrutement, en prenant en compte des critères professionnels. La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

- **Recrutement, nomination et affectation**

Après vérification du respect des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique et l'avis favorable du médecin du travail, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par la Directrice Générale du Groupe Hospitalier, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Jérôme PIEUCHARD
Directeur des Ressources Humaines
GHU AP-HP. Henri Mondor